

CAP B

Commission Administrative Paritaire des agents de catégorie B

du 28 mai 2026

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les représentants des employeurs,

Imaginez, imaginez votre fiche de paie abondée de 30%. Tel pourrait être le cas si les différentes politiques d'austérité n'avaient pas fait perdre 32% de pouvoir d'achat aux agents publics depuis les années 2000.

Loin de toute considération idéologique, politique ou philosophique, FO reste le syndicat de la feuille de paie. Inutile de dire que celle-ci est pour le moins malmenée ces derniers temps : suppression de la GIPA, gel du point d'indice, 10% de perte de salaire en cas de congé maladie ordinaire. L'explosion du prix de l'énergie liée aux crises internationales vient amplifier ce phénomène de paupérisation des agents publics.

FO demande à ce que les employeurs mettent tout en œuvre pour alléger les frais de transports du personnel. Les mesurettees proposées par le ministre de l'action et des comptes publics ne répondent en rien aux problématiques des agents. Le nombre de dossier pour « l'indemnité grands rouleurs » devrait être dérisoire.

FO défense demande que le télétravail soit porté à 5 jours dès que cela est possible. En effet, l'accord-cadre sur le télétravail prévoit une dérogation à la limite de 3 jours lors d'une situation exceptionnelle perturbant le fonctionnement du service et l'accès au site.

Pour FO, si le COVID était une crise sanitaire justifiant le recours au télétravail sur 5 jours, l'augmentation du prix de l'énergie est une crise économique qui légitime également le recours aux 5 jours de télétravail.

La prochaine augmentation du SMIC va rapprocher encore un peu plus les agents de catégorie B de ce minima social, puisque les 3 premiers échelons des SA et TSEF devraient être rémunérés en dessous du SMIC ; 33 euros de différence entre le salaire moyen d'un catégorie B au 6ème échelon et le SMIC, difficile d'être attractif face au secteur privé.

Quel est le rapport avec cette CAP me direz-vous ? Sans faire de raccourcis hasardeux avec deux dossiers disciplinaires à l'ordre du jour, nous sommes de plus en plus souvent sollicités par des agents souhaitant connaître la procédure pour déposer un dossier de demande de cumul d'activité, preuve s'il en était, que les agents publics de ce ministère peinent à remplir leur frigo.

FO défense craint de voir des dossiers de ce type se multiplier dans les CAP. Comment jeter la pierre à ceux qui cumulent 2 activités pour nourrir leur famille en dépit des obligations du fonctionnaire ?

Les catégories B du MINARM peinent à trouver un sens à leur mission. La politique salariale du MINARM n'est pas de nature à renforcer leur motivation.

Comme évoqué dans sa déclaration liminaire lors de la CAP de mars 2026, FO Défense réitère son agacement face à la pauvreté rédactionnelle de certains CREP et face au mépris affiché par certains N+1. Une année de travail, bonne ou mauvaise, ne peut se résumer à 4 lignes dans l'appréciation littéraire.

FO Défense s'étonne des largesses prises par certains employeurs avec la réglementation et le calendrier de la campagne d'évaluation professionnelle, réalisant les CREP quand ils le veulent et comme ils le veulent. Est-ce la RH civile que le MINARM nous réserve pour l'avenir ? Chaque employeur fera sa tambouille, ses propres LDG, son propre calendrier sous l'œil interloqué des représentant syndicaux et de SRHC pour qui l'Autorité Fonctionnelle Renforcée ne sera plus qu'un lointain souvenir.

Monsieur le Président, épargnez à vos équipe le travail inutile de rédiger un guide de l'entretien professionnel en 2026, tout le monde s'en affranchit.

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, je vous remercie de votre attention.

Paris, le 28 mai 2026

DECLARATION LIMINAIRE

